

TARIFS MUNICIPAUX A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2024

Délibération n°2023.095 du 11 décembre 2023

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DROIT FIXE POUR TOUTE CREATION DE DOSSIER		Gratuit	
REALISATION DE DOSSIER D'ARRETE NON URGENT (Accord, permission, arrêté de circulation, etc ...) à moins de 48 h de l'intervention		forfait de 67,20 €	
Emprise de chantiers	Palissades, barrières, échafaudages, Bennes (y compris neutralisation des places de stationnement)	Tarif au mètre linéaire et par mois	10,50 €
	Emprise liée à permis de construire, accord ou permission de voirie (y compris dépôts de matériaux et décombres)	Tarif au m ² et par mois	18,00 €
		Tarif au m ² et par semaine	7,40 €
	Ligne électrique	Tarif au m ² et par jour	3,20 €
	Intervention d'une balayeuse	Tarif au m linéaire et par mois	4,20 €
		Tarif à l'heure d'intervention	126,00 €

commerçants ambulants - marchés - (délibération n°2019.047 du 25 septembre 2019)		
Manchands ambulants occasionnels	Sans abonnement (passager) sans électricité -mètre linéaire	1,05 € le mètre linéaire jour
	Sans abonnement (passager) avec électricité -mètre linéaire	1,30 € le mètre linéaire jour
	Abonnement au trimestre sans électricité -mètre linéaire	Au trimestre : 10,25 € du mètre linéaire
	Abonnement au trimestre avec électricité -mètre linéaire	Au trimestre : 12,30 € du mètre linéaire

commerçants sédentaires – Droit de terrasse	
Terrasse permanente et ouverte	(compétence Rennes Métropole)
Store	Gratuit
Terrasse permanente et fermée	(compétence Rennes Métropole)
Pose de Chevalet (limité à 1 m ² au sol)	24,20 €
Terrasse ponctuelle pour commerces sédentaires et associations	6,30 € / an /m ²

Autres occupations permanentes ou temporaires		
Taxi	Forfait annuel	67,20 €
Gens du voyage		23 € par semaine / par famille
Bureaux de vente de projets immobiliers, bâtiments modulaires (préfabriqués) installations, baraques de chantiers	< 20 m ²	111,30 € par mois
	> = 20 m ²	222,60 € par mois

Cirques	
Installation cirque commercial	56 €/jour
Installation cirque à des fins pédagogiques	12 €/jour